

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19

Le Canton de Vaud ouvre la vaccination aux enfants de 5 à 11 ans dès lundi 27 décembre à 9 heures

Swissmedic a autorisé le vaccin de Pfizer / BioNTech (Comirnaty®) le 10 décembre pour les enfants de 5 à 11 ans. Suite à cette autorisation, la commission de vaccination et l'OFSP recommandent la vaccination avec deux doses pour les enfants âgés de 5 à 11 ans: tous les parents qui le souhaitent peuvent faire vacciner leur enfant dès 5 ans. Cette recommandation vaut particulièrement pour les enfants déjà atteints dans leur santé en raison d'une maladie chronique, ou qui ont des contacts étroits avec des adultes vulnérables. Les rendez-vous pour cette vaccination peuvent se prendre dès lundi 27 décembre via la hotline vaccination du Canton.

Les résultats des essais cliniques effectués à l'étranger sur des enfants de 5 à 11 ans montrent que la vaccination contre le Covid-19 est sûre et efficace dans cette tranche d'âge. Après examen minutieux des données à dispositions, Swissmedic, l'organe indépendant qui autorise la mise sur le marché suisse des médicaments ou des vaccins, a pris la décision d'autoriser le vaccin de Pfizer / BioNTech (Comirnaty®) pour ces enfants.

La commission de vaccination a émis les recommandations suivantes :

La vaccination Covid-19 est recommandée aux enfants âgés de 5 à 11 ans dont les parents (ou les détenteurs de l'autorité parentale) souhaitent qu'ils soient vaccinés, sur la base d'une évaluation individuelle des risques et des bénéfices.

La vaccination peut aussi permettre, dépendamment de l'évolution épidémiologique, d'éviter les conséquences négatives des mesures individuelles et collectives indirectes (par exemple isolement ou quarantaine), ainsi que les conséquences d'une exposition fréquente au virus (par exemple à l'école ou pendant les loisirs).

Cette recommandation s'applique plus particulièrement aux enfants âgés de 5 à 11 ans qui sont déjà très atteints dans leur santé en raison d'une maladie chronique, afin d'éviter autant que possible toute maladie ou infection supplémentaire (par

exemple en cas de maladie neuromusculaire grave). Elle s'applique aussi à ceux qui ont des contacts proches avec des personnes qui ne peuvent pas se protéger ellesmêmes suffisamment par la vaccination, par exemple en raison d'une immunodéficience.

La vaccination est aussi particulièrement recommandée aux enfants de cette tranche d'âge qui sont guéris du COVID-19 et qui ont eux-mêmes des problèmes de santé ou des contacts étroits avec des personnes vulnérables atteintes d'immunodéficience ne pouvant pas se protéger par la vaccination. Pour ces enfants, une dose de vaccin est suffisante.

Actuellement, aucune vaccination n'est recommandée pour les autres enfants guéris du COVID-19. Si des parents souhaitent faire administrer une dose à leur enfant dans ce contexte, un entretien avec le ou la pédiatre est conseillé.

Le vaccin pédiatrique contre le Covid-19 est administré en deux doses de 10 microgrammes à un mois d'intervalle, ce qui correspond au tiers de la dose administrée aux adolescents et aux adultes, soit 10 microgrammes (0,2 ml) contre 30, grâce à une dilution appropriée du produit. Cette vaccination est bien sûr également gratuite.

Elle commencera dans le canton de Vaud samedi 8 janvier 2022 (de 9 heures à 17 heures) par une première journée lors de laquelle les enfants auront droit à un accueil sur mesure au centre de Beaulieu. Les vaccinations seront réalisées par des pédiatres et des infirmières spécialisées en pédiatrie. Ensuite, elle se poursuivra dans les centres qui vaccinent déjà les jeunes de 12 à 15 ans, soit le CHUV à Lausanne, l'Ensemble hospitalier de la Côte à Morges, l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz, les Établissements hospitaliers du nord vaudois à Yverdon, et l'Hôpital intercantonal de la Broye à Payerne. Afin de simplifier les prises de rendez-vous, ces hôpitaux vaccineront les mercredis après-midi ou les samedis, et ce dès la semaine du 10 janvier. Là aussi, les enfants de 5 à 11 ans seront pris en charge par une filière dédiée, avec des spécialistes. Enfin, un nombre restreint de pédiatres va également vacciner en cabinet dès la semaine du 10 janvier.

Les rendez-vous pour la vaccination des 5-11 ans se prennent par téléphone, à la hotline vaccination (058 715 11 00), dès lundi 27 décembre à 9 heures.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 décembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, medias.sgdsas(at)vd.ch DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat